

*République Française*  
*Département : LOZERE*  
*Arrondissement : Mende*  
**PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE**

Séance du mardi 02 avril 2024

Délibération N° DE\_010\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
34	11	11
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux avril deux mille vingt-quatre, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Alain ASTRUC, Monsieur Bernard BASTIDE, Monsieur Lionel BOUNIOL, Monsieur Jean-Noël BRUGERON, Monsieur Gilbert GIRMA, Madame Christine HUGON, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Madame Maggy REMIZE, Monsieur David RODRIGUES, Monsieur Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Absents et Excusés : Madame Agnès BOUARD, Madame Patricia BREMOND, Madame Eve BREZET, Monsieur Emmanuel CASTAN, Madame Michèle CASTAN, Monsieur Jean-Claude CAYREL, Madame Séverine CORNUT, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alain GUENNOU, Monsieur Jean-Paul ITIER, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Madame Raymonde JOUBERT, Monsieur Jérémie PIC, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Pierre REY, Monsieur Philippe ROCHOUX, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Francis SARTRE, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Vincent SUDRE, Monsieur Michel THEROND, Madame Christine VALENTIN, Monsieur Vincent REMISE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Gilbert GIRMA est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Candidature FEDER Massif central politiques d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations**

**Le Président expose :**

**Contexte :**

Le territoire du PETR est engagé depuis 2011 aux côtés du Département de la Lozère et des partenaires du réseau Lozère Nouvelle Vie dans une politique d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations afin d'endiguer la baisse démographique liée au solde naturel négatif du territoire (-0.4% sur la période 2016-2021). Ce solde naturel négatif est pour l'instant équilibré par un solde migratoire positif, qui a permis au territoire du PETR de maintenir sa

DE\_010\_2024

population.

Cependant, cette situation est fragile car l'analyse de la pyramide des âges de la population du PETR indique que 22% de la population est âgée de 45 à 59 ans, ce qui présage d'un fort vieillissement à venir. Ce vieillissement de la population aura des conséquences non seulement en termes de renouvellement de générations mais aussi de politiques de santé, de logements et de services à la population.

Dans le domaine économique, les départs en retraite de cette génération ainsi que la transmission-reprise des entreprises existantes seront un défi majeur à relever. La part des 15-29 ans est de 15%, ce qui signifie que cette génération qui arrive sur le marché du travail ne suffira pas à remplacer en nombre tous les départs en retraite. A cela s'ajoute une part importante de départs du territoire pour ces jeunes qui font leurs études supérieures hors du Département et n'y reviennent pas forcément.

Le taux de chômage est d'environ 4.5%, soit une situation de quasi-plein emploi. Par conséquent les entreprises seront de plus en plus amenées à se tourner vers des populations non originaires de la Lozère pour répondre à leurs besoins en recrutement, ce qui suppose une capacité à être attractif pour se démarquer dans un contexte régional et national de forte concurrence de la main d'œuvre.

Depuis les années 2000, les territoires ruraux bénéficient d'un regain d'attractivité, accentué durant la période du Covid 19. Toutefois le constat aujourd'hui est que ces départs des zones urbaines ont surtout bénéficié aux villes moyennes et généralement proches d'axes de transport en commun. La population du PETR du Gévaudan-Lozère a ainsi repris son déclin depuis 2020 (- 150 habitants/an), et les demandes de nouveaux arrivants se sont plutôt tournées vers le marché des résidences secondaires (30% en moyenne du parc de logements), entraînant une hausse des prix de l'immobilier elle-même accentuée par l'inflation et les coûts de l'énergie dans un territoire fortement dépendant des énergies fossiles pour les mobilités et le chauffage.

Ainsi sur le territoire du Gévaudan-Lozère, 12% du parc de logements est vacant, avec des étiquettes énergétiques dégradées (E, F ou G), les rendant impropres à la location. Dans certains secteurs (plateau de l'Aubrac, limites Gorges du Tarn), la concurrence avec l'immobilier touristique rend le logement quasi-inaccessible pour les habitants à l'année. Or la perspective du Zéro Artificialisation Nette et la préservation des ressources naturelles (notamment l'eau potable), que le territoire du PETR du Gévaudan-Lozère devra intégrer dans son projet de Schéma de Cohérence Territoriale, pourrait engendrer de nouvelles tensions pour l'accès au foncier et à l'immobilier entre les différents usages (habitat, économie, infrastructures, économie, biodiversité) avec un risque d'inégalités grandissantes entre des populations locales à revenus modestes et des populations exogènes à forts revenus ou patrimoine.

Après une décennie de politique d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations, le PETR du Gévaudan-Lozère a constaté un effet bénéfique sur la notoriété du territoire et l'installation de nouveaux habitants, souvent plus jeunes que la population autochtone. Cependant le territoire est aujourd'hui confronté à de nouveaux enjeux avec d'un côté l'accélération du vieillissement de sa population, et notamment de la population active, et de l'autre la nécessaire sobriété foncière et énergétique pour faire face au changement climatique.

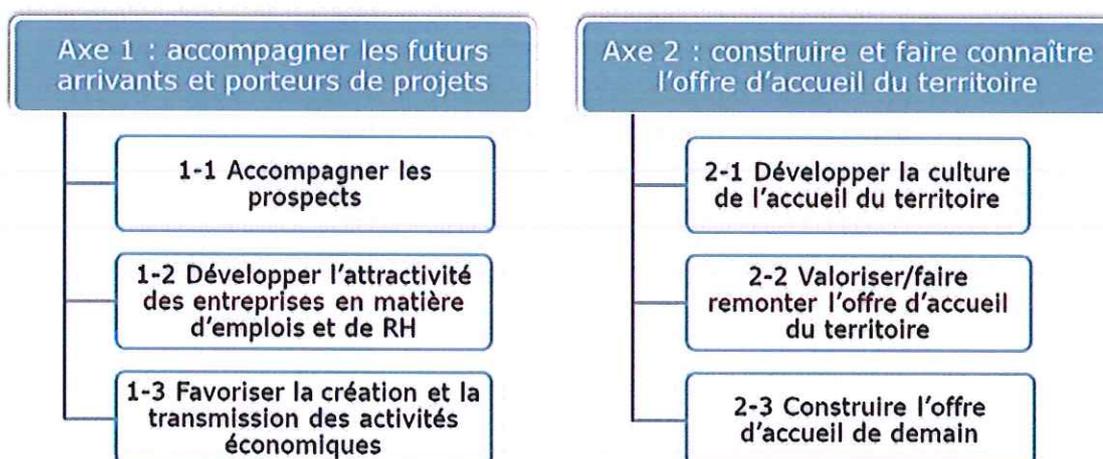
C'est pourquoi le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, en partenariat avec le Département de la

Lozère, l'association Terres de Vie en Lozère et le PETR du Sud-Lozère, souhaite déposer une candidature auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion du fonds FEDER Massif central, sur la priorité 7 du programme opérationnel intitulée « Promouvoir et développer l'attractivité du Massif central », en cohérence avec son projet de territoire et son orientation stratégique n°1 « Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire » et l'OS n°2 : « Développer l'économie et les emplois de demain »

Pour cette candidature, le PETR du Gévaudan-Lozère se propose de travailler plus particulièrement sur 2 axes :

- L'accompagnement des futurs arrivants et potentiels porteurs de projets, en vue de pourvoir aux besoins en main d'œuvre des entreprises locales et d'assurer leur transmission
- La valorisation et l'amélioration de l'offre d'accueil du territoire, en accompagnant les communes et EPCI dans leur offre d'habitat et de services à la population

La candidature porte sur le plan d'actions suivant, mis en œuvre sur une période de 36 mois (du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 Août 2027) :



#### Moyens humains et financiers :

Afin de mettre en œuvre ce plan d'actions, il est proposé de recruter un agent à temps complet sur un poste non-permanent en contrat de projet de 36 mois sur le grade des attachés territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, avec comme intitulé de poste « chargé-e d'accueil de nouvelles populations et de promotion du territoire », conformément à la délibération n°DE\_018\_2023 votée le 14 décembre 2023.

Ainsi compte tenu du budget prévisionnel présenté en annexe, il est proposé de solliciter un montant de 114 700€ de FEDER Massif central, pour une dépense totale prévisionnelle de 191 168.10€.

#### Gouvernance :

Afin de piloter ce plan d'actions et de mobiliser les acteurs du territoire, il sera proposé la mise en place d'un comité de pilotage, composé de

- 2 représentants par EPCI (Titulaire/suppléant)
- 2 représentants par commune engagée dans la démarche Comm'une nouvelle vie (Titulaire/suppléant)
- 2 représentants du Département de la Lozère (Titulaire/suppléant)

Un comité technique, composé des structures partenaires du réseau Lozère Nouvelle Vie et de l'association Terres de Vie en Lozère et du PETR Sud-Lozère, se réunira en amont du Comité de pilotage pour évaluer l'avancement du plan d'actions et être force de proposition auprès du Comité de pilotage.

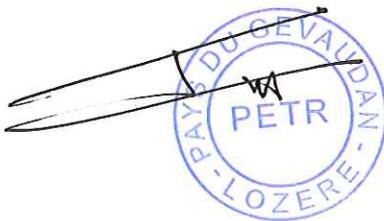
Aussi compte-tenu des éléments exposés, le conseil syndical, après avoir délibéré, décide :

- De présenter une candidature auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes sur la priorité 7 du programme opérationnel FEDER Massif central intitulé « Promouvoir et développer l'attractivité du Massif central »
- De proposer le plan d'actions présenté ci-dessus pour une période de 36 mois, du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2027
- De recruter en conséquence un agent à temps complet en contrat de projet de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux (filière administrative)
- De solliciter auprès du FEDER Massif central un financement de 114 700€ pour une dépense prévisionnelle de 191 168.10€ sur 36 mois
- D'autoriser le Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère pour signer toute demande et document relatif à cette candidature

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER  
Président de séance

Monsieur Gilbert GIRMA  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

RF  
Préfecture

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 08/04/2024  
048-200078343-DE\_010\_2024-DE

DE\_010\_2024

Annexe 1 : Mission « Accueil de nouvelles populations et promotion du territoire »

Plan de financement 2024-2027

DEPENSES (H.T.)						RECETTES					
POSTE	2024	2025	2026	2027	TOTAL	FINANCEUR	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Animation											
Frais de personnel	17600	52800	52800	35200	158400						
Coûts indirects	2640	7920	7920	5280	23760	FEDER MC	13742,79	39328,59	36908,49	24720,99	114700
					0	Département	2290,465	6554,765	6151,415	4120,165	19116,81
Actions					0	Région					
Axe 1 - Accompagner les futurs arrivants	2099,65	4341,65	308,15	308,15	7057,6						
Axe 2 - Construire et faire connaître l'offre d'accueil du territoire	565	486	486	413,5	1950,5	Autofinancement PETR	6871,395	19664,3	18454,25	12360,5	57351,33
<b>TOTAL</b>	<b>22904,65</b>	<b>65547,65</b>	<b>61514,15</b>	<b>41201,65</b>	<b>191168,1</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22904,65</b>	<b>65547,65</b>	<b>61514,15</b>	<b>41201,65</b>	<b>191168,1</b>

RF  
Préfecture

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 08/04/2024  
048-200078343-DE\_010\_2024-DE

